



By **PCS**

GUIDE DE L'UTILISATEUR



MODE D'EMPLOI ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Valables à compter du 1^{er} Janvier 2017

Mastercard et l'emblème de marque de Mastercard sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated. La carte de paiement prépayée FC NANTES Mastercard est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services est régulée et autorisée par le Financial Conduct Authority.

Numéro d'enregistrement 900036 Bureau enregistré au 36 Carnaby Street London, W1F 7DR.

PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2017 - Tous droits réservés.

Description des formules PC NANTES Mastercard

FORMULE STANDARD	FORMULE CLASSIQUE (SDD)	FORMULE PREMIUM (KYC)
<p>Formule par défaut à l'achat et à l'activation de votre carte.</p> <p>1 seul rechargement possible jusqu'à 250€ max.</p> <p>Pas de possibilité de retrait.</p>	<p>Formule à l'enregistrement de votre carte sur l'espace «Mon Compte»</p> <p>Jusqu'à 250 € de rechargement max. par période de 30 jours.</p> <p>100 € de retrait.</p>	<p>Formule après validation de vos justificatifs d'identité et de domicile. (liste Voir p.7 et 8)</p> <p>Rechargements illimités par coupons, carte bancaire et virement.</p> <p>500 € de retrait par jour.</p> <p>RIB / IBAN inclus</p>
<p>Utilisable dans les commerces alimentaires (Hypermarchés, Supermarchés, boulangeries), bars/restaurants, opérateurs de téléphonie mobile/Internet et site de petites annonces, en France uniquement.</p> <p>Voir la liste non exhaustive sur www.pcsmastercard.com</p>		<p>Valable sur tout le réseau Mastercard en France et à l'étranger.</p>

Sommaire :

A - Mode d'emploi

Étapes à suivre pour l'activation de votre Carte Prépayée FC NANTES Mastercard®	p4
Liste des mots-clés pour la gestion par SMS de votre carte	p5
Que puis je faire avec la carte prépayée FC NANTES ?	p6
Comment utiliser la carte prépayée FC NANTES ?	p6
Quels sont les avantages de la carte prépayée FC NANTES ?	p6
Profitez maintenant des avantages de l'option 'PREMIUM' !	p8

B - Informations Précontractuelles

Bon à savoir	p9
--------------	----

C - Conditions Générales de Vente de la carte prépayée FC NANTES Mastercard

Définitions et interprétations	p10
1. À propos de nous	p12
2. Gestion de la carte prépayée	p12
3. Le contrat qui nous lie	p12
4. Votre Carte et votre Compte chez nous	p12
5. KYC/Obligation de connaître son client (« Know Your Customer »)	p13
6. Frais et charges	p14
7. Comment utiliser Votre Carte prépayée	p15
8. Restrictions potentielles	p15
9. Expiration de Votre Carte & Remboursement de Vos Fonds	p15
10. Annulation de votre Carte	p16
11. Litiges et réclamations liés au paiement	p17
12. Cartes perdues et volées	p18
13. Modifications des conditions générales	p18
14. Délai de rétractation et Droits d'annulation du Contrat	p18
15. Système de garantie des dépôts	p18
16. Protéger votre argent	p18
17. Tableau des frais	p19
18. Plafonds de chargement, de rechargement et d'utilisation	p21

A - Mode d'emploi

La Carte Prépayée FC NANTES Mastercard®, votre Mastercard en toute liberté !

La carte prépayée FC NANTES Mastercard est une carte de paiement prépayée et rechargeable que vous pouvez acquérir immédiatement pour vos achats ou partager de l'argent avec vos proches :

SANS COMPTE BANCAIRE

SANS ENGAGEMENT

Afin d'utiliser votre Carte, veuillez suivre les étapes suivantes :

- 1** Signez au dos de la Carte.
- 2** Pour activer gratuitement (hors coût d'envoi du SMS non surtaxé) votre Carte et obtenir votre code PIN, envoyez par SMS <PIN> suivi d'un espace et des <8 derniers chiffres> de votre Carte prépayée au numéro suivant : 07 55 55 47 47 ou de l'étranger +33 7 55 55 47 47 (Exemple: PIN 12345678). Dès l'activation de votre carte, vous pouvez la recharger une fois avec un maximum de 250 €.

Pour **continuer à utiliser** votre carte Carte FC NANTES Mastercard après ce premier rechargement et pouvoir **retirer de l'argent** dans les distributeurs automatiques en France*, enregistrez-vous:

- Sur Internet : créer votre compte en vous connectant sur www.pcsMastercard.com

rubrique « Mon Compte »

- Par téléphone : en appelant notre **Service Clients en France au 0 811 880 200** du Lundi au Vendredi de 9h à 19h et le Samedi de 10h à 17h. (0,05€ / mn + coût éventuel d'une communication nationale) ou **depuis l'étranger/Dom-Tom au +33 1 83 77 17 77** (Coût d'une communication vers la France).

* Pour des retraits DAB internationaux passez en PREMIUM.

ATTENTION : Sachez que le numéro de téléphone avec lequel vous avez activé la Carte sera dès lors associé à votre FC NANTES Mastercard. L'utilisation des SMS pour la gestion de votre Carte ne sera possible que depuis ce numéro de téléphone.

Votre numéro de téléphone associé à votre Carte peut être modifié sur le lien « Mon Compte » de notre site Internet www.lacartefc Nantes.com après vous être identifié et avoir mis à jour vos informations.

Votre FC NANTES Mastercard sera activée dès que vous aurez reçu votre Code PIN par SMS. Celui-ci vous sera nécessaire pour toutes les opérations d'achat et/ou de retrait.

Il appartient au Titulaire de la Carte de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de sa Carte et de son code PIN, il doit le tenir absolument secret et ne pas le communiquer à qui que ce soit. Il ne doit pas notamment l'inscrire sur la Carte, ni sur tout autre document, il doit veiller à le composer à l'abri des regards indiscrets.

Nota : Certains sites marchands sur internet vérifient, lors du paiement au moyen de cartes de paiement, la corrélation entre les informations relatives à la livraison des biens et services et celles enregistrées lors de l'émission de la carte.

Il est ainsi recommandé de tenir à jour les informations vous concernant sur notre site internet www.lacartefcnantes.com rubrique Mon Compte ou en appelant notre Service Clients au 0 811 880 200 (0,05€/min).

3 Rechargez votre Carte :

Une fois activée, la Carte FC NANTES Mastercard est chargée ou rechargée selon les modalités suivantes :

- **Par coupon-recharge** : Disponible auprès des détaillants PCS, la validation se fait soit sur le site www.lacartefcnantes.com dans la rubrique «Mon Compte», soit par téléphone en appelant le Service Clients au 01 80 961 961 (coût d'un appel local), soit par l'envoi d'un SMS (non surtaxé) au 07 55 55 47 47 ou de l'étranger +33 7 55 55 47 47 au format suivant : <RECH> suivi d'un espace et du <Numéro de la Recharge> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte PCS (Exemple: RECH A7218JH12 1234).
- **Directement chez un détaillant PCS** en présentant la carte prépayée FC NANTES Mastercard et en payant le montant à recharger auprès d'un distributeur PCS proposant ce service ;
- **Par virement bancaire** : Pour obtenir le RIB/IBAN du compte à créditer allez sur l'espace «Mon Compte». Cette option n'est valable que pour les clients ayant choisi l'option Premium (clients ayant déjà fourni une pièce d'identité et un justificatif de domicile).
- **Par Carte Bancaire** sur le site www.lacartefcnantes.com rubrique «Mon Compte» en suivant les instructions indiquées sur le site après avoir préalablement enregistré sa Carte Bancaire auprès du Service Clients. Cette option n'est valable que pour les clients ayant choisi l'option PREMIUM (clients ayant déjà fourni une pièce d'identité et un justificatif de domicile).
- **Par partage de fonds entre Cartes FC NANTES Mastercard** via l'application mobile ou par SMS.

Liste des mots-clés pour la gestion par SMS de votre Carte prépayée FC NANTES Mastercard® à envoyer au 07 55 55 47 47 ou de l'étranger +33 7 55 55 47 47 :

- **Obtenir votre code PIN et activer votre Carte** : envoyez <PIN> suivi d'un espace et des

<8 derniers chiffres> de votre Carte prépayée. Exemple: PIN 12345678

- ➔ **Charger la Carte avec un coupon-recharge** : Envoyez <RECH> suivi d'un espace et du <Numéro de la Recharge> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte PCS. Exemple: RECH A7218JH12 1234
- ➔ **Partage de fonds vers une autre Carte FC NANTES Mastercard en utilisant le numéro de la Carte qui reçoit les fonds** : Envoyez <PART> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte suivi d'un espace et des <16 chiffres de la Carte réceptrice> suivi d'un espace et du <Montant en euro> que vous souhaitez partager. Exemple: PART 1234 5304460123456789 10
- ➔ **Partage de fonds vers une autre Carte FC NANTES Mastercard en utilisant le numéro de téléphone associé de la Carte qui reçoit les fonds** : Envoyez <ENVOI> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte suivi d'un espace et du <Numéro de téléphone portable du bénéficiaire> [au format 00 puis l'indicatif du pays (33 pour la France) puis le numéro de téléphone sans le 0] suivi d'un espace et du <Montant> que vous souhaitez partager. Exemple: ENVOI 1234 0033612345678 20
- ➔ **Consulter le solde de la Carte FC NANTES Mastercard®** : Si vous souhaitez connaître le solde courant disponible sur votre Carte PCS envoyez <SOLDE> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte. Exemple: SOLDE 1234
- ➔ **Verrouiller votre Carte FC NANTES Mastercard** : Envoyez <VERR> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte. Exemple: VERR 1234
- ➔ **Déverrouiller votre Carte FC NANTES Mastercard** : Envoyez <DEVER> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte. Exemple: DEVER 1234
- ➔ **Obtenir de l'aide** : Envoyez <AIDE>.

Que puis-je faire avec la Carte Prépayée FC NANTES Mastercard® ?

- ➔ **PAYER EN TOUTE LIBERTE** tous mes achats chez les commerçants, magasins, supermarchés, sites Internet et toutes autres dépenses du quotidien dans le réseau Mastercard.
- ➔ **RETIRER DE L'ARGENT EN TOUTE LIBERTE¹** dans tous les distributeurs du monde affiliés au réseau Mastercard.
- ➔ **PARTAGER EN ENVOYANT DE L'ARGENT EN TOUTE LIBERTE** à mes proches, sur une autre carte FC NANTES Mastercard, où qu'ils soient dans le monde.

Comment utiliser la FC NANTES Mastercard ?

- 1** Vous achetez votre carte de paiement FC NANTES Mastercard chez un de nos distributeurs agréés.
- 2** Vous achetez votre recharge FC NANTES Mastercard (de 20€ à 250€) et vous rechargez votre carte.
- 3** Votre carte FC NANTES Mastercard est utilisable dès maintenant chez plus de 34 millions

La carte de paiement prépayée FC NANTES Mastercard est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services est régulée et autorisée par le Financial Conduct Authority.

Bureau enregistré au 36 Carnaby Street London, W1F 7DR. Numéro d'enregistrement 900036.

PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2017 - Tous droits réservés.

Quels sont les avantages de la FC NANTES Mastercard ?

Pour bénéficier de tous les avantages de ma FC NANTES Mastercard, c'est facile, rapide, sans engagement, sans compte bancaire.



Je peux acquérir ou recharger ma carte de paiement FC NANTES Mastercard sans document² dans les points de vente partenaires en France



Je peux l'utiliser partout dans le monde pour régler mes achats (en magasin ou sur Internet) ou retirer de l'argent dans les distributeurs sur le réseau Mastercard¹.



Je peux offrir une FC NANTES Mastercard à ma famille ou à mes proches et partager avec eux instantanément de l'argent de carte à carte en toute liberté partout dans le monde par SMS



Je peux suivre toutes mes dépenses en temps réel sur Internet depuis mon compte sécurisé sur le site www.lacartefcnantes.com



Si je perds ma FC NANTES Mastercard ou si elle est volée, je fais opposition et je récupère mon argent sans frais.



Pour toute question j'appelle le Service Clients au 0811 880 200 (0,05€/min) ou depuis l'étranger/Dom-Tom au +33 1 83 77 17 77 (coût d'une communication vers la France). Toutes les équipes de PCS sont à ma disposition pour me guider dans l'utilisation de ma Carte Prépayée FC NANTES Mastercard.

1 : Retrait d'argent possible en France à partir de la création du compte sur Internet ou en contactant le service clients. Retrait possible à l'étranger à partir de la création d'un compte PREMIUM.

Profitez maintenant des avantages de l'option 'PREMIUM'

Avec le service 'PREMIUM', allez encore plus loin avec votre carte FC NANTES Mastercard !



Grâce à l'option Premium sur votre carte FC NANTES Mastercard :

Vous pourrez recharger votre carte à volonté (dans la limite d'un solde créditeur maximum de 10 000 €) au lieu d'être limité à un total de rechargement de 2 500€ cumulés.

Vous pourrez également recharger votre carte PCS avec votre carte de crédit ou de débit habituelle ainsi que par virement depuis votre compte bancaire.



Devenir membre 'PREMIUM', c'est simple :

Envoyez soit via l'espace «MON COMPTE» (délai de traitement plus rapide)

- **Une pièce d'identité au choix**: photocopie couleur recto/verso de votre carte d'identité **OU** de votre passeport **OU** permis de conduire en cours de validité.
- **Un justificatif de domicile en couleur dans l'Union Européenne datant de moins de 3 mois** : facture eau / EDF **OU** quittance de loyer **OU** relevé de compte, facture téléphonie fixe **OU** avis d'imposition de moins de 12 mois.

- **Ou alors** 2 pièces d'identité différentes en couleur recto/verso de votre carte d'identité, de votre passeport, permis de conduire en cours de validité.

Soit par e-mail au Service Clients PCS Mastercard à :

contact@creacard.net

Soit par courrier (plus long selon l'acheminement du courrier + traitement du dossier):

CreaCard
Service Premium
TSA 51760 - 75771 PARIS CEDEX 16

Dès validation de votre dossier, CreaCard active le service 'PREMIUM' de votre PCS Mastercard, et à vous tous les avantages liés à ce nouveau service.

 **Combien coûte l'option 'PREMIUM' ?**

L'adhésion au service 'PREMIUM' est GRATUIT.

B - Informations Précontractuelles

Bon à savoir :

- La société CreaCard est une Société Anonyme au capital de 321 680 euros, située au TSA 51760-75771 PARIS CEDEX 16, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 520 833 302. L'autorité de contrôle est l'Autorité de Contrôle Prudentiel (DAAR 40.2785 – 75049 Paris Cedex 01).
- Les Cartes de paiement prépayées rechargeables sont émises par Prepaid Financial Services Limited qui est réglementée et autorisée par le Financial Conduct Authority sous le numéro 554603. Prepaid Financial Services Limited est autorisée à exercer ses activités librement en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. L'autorisation peut être consultée sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.acp.banque-france.fr>
- Le paiement s'effectue au moment de l'achat de Cartes et de recharges en monnaie électronique, par espèces, par virement bancaire ou par Carte bancaire.
- Le contrat prend effet dès l'achat d'une carte FC NANTES Mastercard.
- Vous bénéficiez d'un délai de rétraction de 14 jours à compter de l'achat de la Carte (vente à distance ou démarchage).
- Vos relations contractuelles et précontractuelles sont régies par le droit français.
- CreaCard s'engage à utiliser la langue française pendant toute la durée de la relation contractuelle.
- Les modalités de traitement des réclamations relatives à l'utilisation et aux services de la carte PCS sont décrites à l'article 11 des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation « Contestations ».
- Les modalités d'achat et d'utilisation des Cartes sont disponibles sur le site www.lacartefcnantes.com

C - Conditions Générales de Vente de la carte prépayée FC NANTES Mastercard®

INFORMATIONS IMPORTANTES: Veuillez lire attentivement le présent Contrat avant d'activer votre Compte. Les termes du présent Contrat et les commissions s'appliqueront à l'ensemble des Clients à compter du 01/01/2017.

Définitions et Interprétation :

'Associations et Systèmes' : L'Association étant Mastercard ou Visa comme indiqué sur votre Carte ou Compte; les Systèmes étant le processeur.

'Autorisé' : L'acte d'autoriser une Transaction en utilisant la Carte en même temps que (i) le code PIN ou (ii) du Code CVC et la date d'expiration ou (iii) la signature du titulaire de la Carte.

'Carte additionnelle prépayée Mastercard' : Le cas échéant toute Carte additionnelle qui est délivrée à une personne à tout moment après l'enregistrement réussi d'un Compte;

'Carte prépayée anonyme' : Une Carte-non personnalisé prépayée qui peut être utilisée sous réserve des limites de Cartes spécifiées sur le chargement, les Transactions et la rédemption;

'Carte' : Un support physique détenant de la valeur monétaire stocké électroniquement représentant une créance sur Prepaid Financial Services; et / ou un mécanisme physique ou numérique offrant accès à un Compte émis par Prepaid Financial Services dans le but de réaliser des Transactions.

'Client' : La personne qui a soumis une demande réussie pour un Service de paiement et qui a été émis en sa faveur par nous au moins une Carte pour des paiements par Carte, ou des détails d'un Compte IBAN. Le Client est la personne juridiquement et financièrement responsable à qui nous fournissons les Services de paiement;

'Code(s) BIC' : Bank Identifier Code, un code de format standard géré par SWIFT, désormais appelés des codes sur les identificateurs (BIC), qui est utilisé pour identifier de manière unique des banques et des institutions financières à l'échelle mondiale – c.-à-d. qui et où elles sont. Ce code est utilisé pour transférer de l'argent entre des banques, en particulier pour des virements internationaux ou des paiements SEPA.

'Commerçant' : Un détaillant ou toute autre personne acceptant de la monnaie électronique en vertu d'un compte marchand avec un acquéreur ou un prestataire de service de paiement

'Compte virtuel' : Un Compte virtuel prépayé émis par nous permettant au Client de faire des Transactions sans présence de la Carte après rechargement suffisant du Compte virtuel.

'Compte': Un Compte électronique prépayé n'étant pas un Compte dépôt et ne générant pas intérêt associé parfois à une Carte qui est maintenu dans le seul but de permettre des Transactions; aux fins d'opérations de paiement

'Nous' ou 'notre' : Prepaid Financial Services Limited, c'est-à-dire l'émetteur de monnaie électronique

'DAB' : Un distributeur de billets automatique est un appareil de télécommunication électronique

La carte de paiement prépayée FC NANTES Mastercard est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services est régulée et autorisée par le Financial Conduct Authority.

Bureau enregistré au 36 Canaby Street London, W1F 7DR. Numéro d'enregistrement 900036.

PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2017 - Tous droits réservés.

qui permet aux Clients d'effectuer des Transactions financières, en particulier retrait en espèces, sans la nécessité d'une caissière humaine, agent ou caissier de banque. La plupart des DAB identifient le Client par le Client d'insérer la Carte à bande magnétique ou une Carte à puce en plastique avec une puce qui contient un numéro de Carte et les informations de sécurité unique, comme une date d'expiration ou CVC2 ou CVV. L'authentification est assurée par le Client d'entrer un numéro d'identification personnel (NIP).

'Délai de prescription' : La période de 6 ans suivant la résiliation du présent Contrat

'EEE' : L'Espace économique européen prévoit la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein du marché intérieur de l'Union européenne (UE) entre ses 28 Etats membres, ainsi que trois des quatre Etats membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE): Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

'E-wallet' : Un Compte de paiement émis par Prepaid Financial Services en faveur de certains Clients, pour la plupart des entreprises, ce qui permet la réception de fonds pour le chargement de Cartes et de gérer des dépenses liées au programme de Carte.

'Frais' : Les frais payés par le Client pour les Services de paiement

'IBAN' : Un IBAN ou International Bank Account Number fait partie d'une nouvelle norme internationale qui a été adoptée dans le cadre de l'Accord SEPA (Single Euro Payments Area). IBAN est un système agréé internationalement pour l'identification de Comptes bancaires à travers les frontières nationales afin de faciliter la communication et le traitement de Transactions transfrontalières avec un risque réduit d'erreurs de transcription. Il a été mis en œuvre par la plupart des pays européens et de nombreux pays dans d'autres régions du monde,

'Jours ouvrables' : Les jours du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, sauf jours fériés légaux en France.

'Know Your Business' : L'obligation de connaître la société ' KYB' et de collecter des informations la concernant, conformément à la législation anti-blanchiment

'Know Your Customer' : L'obligation de connaître son Client ('KYC') et de collecter des informations le concernant, conformément à la législation anti-blanchiment

'Monnaie électronique' : Une valeur monétaire, l'équivalent d'argent numérique, émise par un établissement électronique et stockée sur ou allouée à un support électronique émis et utilisable aux fins d'opérations de paiement

'Nous' ou 'notre' : Prepaid Financial Services Limited, c'est-à-dire l'émetteur de monnaie électronique

'SEPA' : Le Single Euro Payments Area (SEPA) est une initiative d'intégration de paiement de l'Union européenne pour aider à simplifier le processus de virements bancaires

'Services de paiement' : Tous les Services de paiement et de monnaie électronique, ainsi que tous les services connexes à disposition du Client par le biais du Compte et/ou de la Carte

'SDD' : Diligence de conformité simplifiée. Un moyen d'auto-certification pour l'enregistrement des données personnelles associées à une Carte ou un Compte. [SDD]. SDD Cartes sont soumises à des rechargements annuels limites et retraits DAB inférieures comparé aux Cartes ou Comptes validés KYC.

‘Solde disponible’ : La valeur des fonds non dépensés chargés sur votre Compte et disponibles à utiliser;

‘SWIFT’ : The Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication fournit un réseau qui permet aux institutions financières dans le monde entier d’envoyer et de recevoir des informations sur les Transactions financières dans un environnement sécurisé, standardisé et fiable.

‘Titulaire de Carte prépayée additionnelle’ : Le cas échéant une personne qui détient une Carte prépayée additionnelle;

‘Transaction’ : Réaliser ou de tenter de faire: (i) un paiement, ou d’un achat de marchandises ou de services auprès d’un Commerçant où le paiement est effectué (en tout ou en partie) par l’utilisation des Services de paiement, y compris lorsque le paiement est effectué sur Internet, par téléphone ou par correspondance

‘Vous’ ou ‘votre’ : le Client et/ou toute personne ayant reçu une Carte, le cas échéant conformément à ces Termes et Conditions générales.

« Réseau limité ” ou “ Réseau d’acceptation SDD », On entend la liste des enseignes où la carte PCS est acceptée pour les porteurs non identifiés (formule Standard ou Classique). Celle-ci comprend au 01/01/2017 les commerces alimentaires (Hypermarchés, Supermarchés, boulangeries) Bars/restaurants, opérateurs de téléphonie mobile/Internet et sites de petites annonces en France uniquement. Voir la liste sur notre site.

1. À propos de nous :

Prepaid Financial Services est un des principaux membres du programme sous licence avec Mastercard. Mastercard est une marque déposée de Mastercard International Incorporated.

2. Gestion de la carte prépayée :

Vous pouvez consulter votre historique de transactions en ligne avec votre numéro de carte en vous rendant sur www.lacartefc Nantes.com ou en nous téléphonant au **0811 880 200** (0,05€/min) ou depuis l’étranger/Dom-Tom au +33 1 83 77 17 77 (coût d’une communication vers la France) pour déclarer la perte ou le vol de votre Carte. Vous pouvez également nous adresser un e-mail à contact@creacard.net

3. Le contrat qui nous lie :

3.1. L’émetteur de votre Carte prépayée FC NANTES Mastercard est Prepaid Financial Services Limited. Nous fournissons également les Services de paiement et nous sommes une société enregistrée en Angleterre et aux Pays de Galle. Le numéro d’enregistrement de notre société est le 6337638. Nous sommes autorisés et réglementés en tant qu’émetteur de monnaie électronique par le Financial Conduct Authority. Siège social : 4th Floor, 36 Carnaby Street London W1F 7DR.

3.2. Des détails concernant notre licence d’autorisation par l’Autorité des Services Financiers sont disponibles sur le registre public à l’adresse <http://www.fsa.gov.uk/>

La carte de paiement prépayée FC NANTES Mastercard est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d’une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services est régulée et autorisée par le Financial Conduct Authority.

Bureau enregistré au 36 Carnaby Street London, W1F 7DR. Numéro d’enregistrement 900036.

PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2017 - Tous droits réservés.

- 3.3. FC NANTES Mastercard utilise le Programme au nom de Prepaid Financial Services Limited.
- 3.4. Votre carte prépayée reste à tout moment la propriété de Prepaid Financial Services Limited.

4. Votre Carte et votre Compte chez nous :

Vous pouvez recharger votre carte prépayée sous réserve des limites prévues par le Barème des frais & limites. Nous nous réservons le Droit de modifier ces limites et de refuser toute recharge à tout moment. Des Frais de recharge peuvent **s'appliquer**.

4.1 Les présentes conditions générales régissent la relation qui nous lie dans le cadre de la mise à disposition des Services de paiement de Prepaid Financial Services. Le présent Contrat contient également des avis et informations importantes susceptibles d'affecter vos droits et votre capacité à récupérer votre argent. En activant votre compte, vous êtes supposé avoir accepté et compris les conditions générales énoncées dans le présent contrat et consentez à les respecter par l'utilisation de votre carte et/ou en indiquant votre consentement.

4.2. Votre carte n'est pas une carte de crédit et elle n'est pas émise par une banque. Vous ne percevrez aucun intérêt sur le solde de votre carte.

4.3. Les Services de paiement désignent des services de paiement prépayés et non un produit bancaire ou de crédit, vous devez donc faire en sorte de disposer d'un Solde disponible suffisant pour financer chacun de vos achats, ainsi que chaque paiement ou retrait en espèces effectué par le biais des Services de paiement.

4.4. Lorsque vous recevrez votre carte, vous devrez l'activer et récupérer votre PIN en envoyant un SMS d'activation contenant « PIN », un espace, puis les 8 derniers chiffres de votre carte au 07 55 55 47 47 avant de l'utiliser. La carte sera normalement prête à être utilisée immédiatement. Si vous n'activez pas votre carte, les transactions que vous essaieriez d'effectuer pourront vous être refusées.

4.5. Le cas échéant, vous les Entreprises qui nous avez demandé d'émettre des Cartes prépayées et un PIN pour vos employés, vous acceptez d'autoriser chacun d'entre eux à opérer des transactions en votre nom. En tant que titulaire du compte vous êtes responsable de l'utilisation des cartes et de tous les frais applicables que vos employés peuvent engager. L'utilisation de Votre Carte prépayée par vos Employés vaut confirmation que vous leur avez transmis les conditions générales et qu'ils les ont préalablement acceptées. Vous acceptez qu'il vous incombe de fournir une copie des présentes conditions générales à tous les titulaires de cartes.

4.6. Les Cartes prépayées de Prepaid Financial Services ne peuvent être partagées avec des tiers.

5. KYC/Obligation de connaître son client (« Know Your

La carte de paiement prépayée FC NANTES Mastercard est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services est régulée et autorisée par le Financial Conduct Authority.

Bureau enregistré au 36 Carnaby Street London, W1F 7DR. Numéro d'enregistrement 900036.

PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2017 - Tous droits réservés.

Customer ») :

5.1. Pour acheter une Carte, vous devez être âgé d'au moins 18 ans. Nous pouvons exiger une preuve de votre identité et/ou de votre adresse actuelle. Vous êtes tenus de nous aider à nous conformer aux exigences réglementaires auxquelles est soumise notre activité en vertu de l'obligation de « connaître son client » et de la législation anti-blanchiment. Nos exigences réglementaires nous imposent de conserver les informations et documents que vous nous avez fournis, ce que vous acceptez.

5.2. Nous ne vérifions pas votre solvabilité. Il arrive cependant qu'elle soit mentionnée dans votre dossier de crédit. Elle apparaîtra alors en tant que recherche non liée au crédit.

5.3. L'achat ou l'utilisation de la carte vaut consentement de votre part en cas de vérifications telles que décrites dans le présent contrat.

5.4. Le cas échéant, vous pouvez faire une demande de cartes dont les limites sont plus élevées dites « full KYC ». Des informations supplémentaires concernant les limites de recharge et les avantages de ces cartes sont disponibles sur le site internet de la société. Pour pouvoir prétendre à ces limites, vous devez satisfaire à la clause 5.1.

5.5. La carte SDD (formule Standard ou Classique) est soumise à des limites de recharge inférieures et est disponible pour toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans. Vous pouvez augmenter les limites de votre carte (des frais peuvent vous être facturés) en nous fournissant vos documents « KYC ». Les titulaires de carte sont susceptibles d'essuyer un refus si les documents ne peuvent être vérifiés

5.6. La devise de votre carte prépayée est la devise locale dans laquelle votre Carte est libellée : l'euro €.

5.7. Le cas échéant, vous pouvez demander des Cartes supplémentaires liées à votre carte ou compte principal. Vous nous autorisez à émettre des cartes et des PIN aux titulaires de cartes supplémentaires et autorisez chaque titulaire de carte supplémentaire à effectuer des transactions en votre nom. Vous restez responsable de l'ensemble des frais et transactions, de l'utilisation ou du mauvais usage de toute carte ou carte supplémentaire demandée par vos soins.

5.8. Vous consentez à ce que le présent contrat s'applique à toutes les cartes supplémentaires, ainsi qu'à tous les titulaires de carte supplémentaires. Vous acceptez de communiquer ce contrat à tous les titulaires de carte supplémentaires avant qu'ils ne commencent à l'utiliser.

5.9. Entreprises - Pour solliciter notre Carte prépayée, vous devez être une Société anonyme ou une Société à responsabilité limitée ou une Société en nom collectif. Nous exigeons une preuve « KYB » de votre identité et de l'adresse de votre entreprise. Nous pouvons vous demander de fournir des pièces justificatives et/ou vérifier toutes les informations que vous nous soumettez auprès des organismes de crédit et de lutte contre la fraude ou autres organisations. Il vous sera également demandé de satisfaire aux exigences « KYC », telles que stipulées dans la section 5.1.

Nous pouvons consulter les dossiers de crédit pour vérifier l'identité de vos propriétaires, administrateurs, associés ou employés. Les agences peuvent conserver ces informations, ainsi que les recherches effectuées.

6. Frais et charges :

6.1. Tous les frais applicables à votre carte prépayée sont repris dans le tableau des frais ci-dessous. Si à un moment ou un autre nous modifions ces frais, vous en serez averti 2 mois à l'avance. Si vous ne vous manifestez pas pendant cette période, nous considérerons que vous acceptez ces modifications et souhaitez continuer à utiliser votre carte.

7. Comment utiliser Votre Carte prépayée :

7.1. Une carte peut uniquement être utilisée par la personne pour laquelle la carte a été émise.

8. Restrictions potentielles :

8.1. Une Carte n'est liée à aucun compte bancaire et ne constitue ni une carte de débit, ni une carte de crédit.

8.2. Vous pouvez utiliser les Services de paiement à hauteur du montant du Solde disponible pour des Transactions en faveur des Commerçants du système pertinent. Si le solde disponible est insuffisant pour réaliser une transaction, certains commerçants ne vous autoriseront pas à combiner l'usage d'une carte ou d'un compte à d'autres méthodes de paiement.

8.3. Certaines transactions comme le paiement dans les stations-services peuvent être limitées par le gestionnaire du programme de carte.

8.4. Certains commerçants (hôtels, stations-services, etc.) peuvent demander une pré-autorisation ou une provision en plus de la valeur totale de la transaction avant le traitement de la facture finale. Le montant de cette pré-autorisation est prélevée sur votre Compte et sera re-créditée dans un délai de 16 jours maximum.

8.5. Votre capacité à utiliser les Services de paiement ou à y accéder peut être occasionnellement interrompue, notamment pour effectuer la maintenance de notre Programme. En cas de problème, veuillez contacter notre Service client par le biais de notre site internet.

9. Expiration de Votre Carte & Remboursement de Vos Fonds :

9.1. Votre carte possède une date d'expiration imprimée sur la carte. Vous ne pourrez plus faire usage des fonds sur votre compte passée la date d'expiration de la Carte la plus récente délivrée pour le Compte (« Date d'expiration »).

9.2. Les Services de paiement et le présent Contrat prennent fin à la Date d'expiration sauf demande ou obtention préalable d'une Carte de remplacement conformément à la clause 10.3 ou sauf consentement de notre part à continuer à vous fournir des Services de paiement après la Date d'expiration.

9.3. Vous ne pouvez plus utiliser votre/vos Carte(s) après la Date d'expiration.

9.4. Si une Carte expire avant que votre Solde disponible ne soit épuisé, vous pouvez contacter le Service client pour demander une Carte de remplacement, à condition de le faire 14 jours avant la Date d'expiration et moyennant le paiement de frais.

9.5. En dépit de la Date d'expiration, vous pouvez vous faire rembourser vos Fonds en nous contactant avant la fin du Délai de prescription de 6 ans. Une fois le Délai de prescription passé, vos Fonds ne pourront plus vous être remboursés.

9.6. À condition que votre demande de remboursement nous parvienne moins de 12 mois après la Date d'expiration, la demande n'engagera pas de Frais de remboursement tardif. Si votre demande de remboursement intervient plus de 12 mois après la Date d'expiration et avant la rupture du contrat, des Frais de clôture vous seront facturés.

9.7. Le cas échéant, les Cartes des titulaires supplémentaires expireront également à la Date d'expiration indiquée sur la Carte principale du Client.

9.8. Nous avons le droit absolu de déduire, transférer ou allouer des sommes sur le(s) Compte(s) ou Cartes en règlement de tout ou d'une partie des dettes et frais dus qui ne nous ont pas été payés ou réglés en temps voulu.

10. Annulation de votre Carte :

10.1. Si en tant que client vous souhaitez à un moment ou un autre annuler les Services de paiement, vous devez en faire la demande en ligne en nous informant de votre souhait d'annuler votre carte et de demander un remboursement de vos fonds inutilisés par e-mail, comme indiqué section 2 ci-dessus. Vous êtes tenu d'utiliser l'adresse e-mail que vous nous avez communiquée lors de l'ouverture de votre Compte. Notre Service client mettra alors fin à toute utilisation ultérieure des Services de paiement.

10.2. Des documents d'identité « KYC » comme énoncés dans la clause 5.1 peuvent vous être réclamés afin de nous permettre de clôturer votre compte et de vous rembourser les fonds non utilisés.

10.3. Après réception de toutes les informations nécessaires de votre part (y compris « KYC ») et traitement des transactions et frais applicables, nous rembourserons au Client le solde disponible déduction faite des frais qui nous sont dus, pour autant que :

I. vous n'ayez pas agi frauduleusement, commis une négligence grave ou éveillé un soupçon raisonnable de fraude ou de négligence grave ; et

II. nous ne soyons pas obligés de retenir votre Solde disponible en raison d'une loi ou d'un règlement ou à la demande de la police, d'un tribunal ou de toute autorité de régulation.

10.4. Après l'annulation des Services de paiement, il vous incombera de détruire votre/vos Carte(s).

10.5. Si vous achetez les Services de paiement par correspondance, par internet, par télécopie, numériquement ou par e-mail, vous avez 14 jours à compter de la date d'achat pour exercer votre « droit de rétraction ». Nous annulerons et rembourserons l'ensemble des fonds en vertu de la clause 10.3.

11. Litiges et réclamations liés au paiement :

11.1. Si après remboursement de votre solde disponible, il s'avère que des transactions sont effectuées, des frais sont engagés en utilisant la/les carte(s) ou si nous recevons l'annulation d'une transaction préalable au remboursement, nous vous informerons du montant que vous serez tenu de nous payer sur demande à titre de dette.

11.2. Nous tentons de faciliter le contact avec le service client qui réceptionne les dossiers, les examine et répond aux réclamations. Si l'un de nos services ne vous satisfait pas, veuillez nous adresser un courrier électronique à info@prepaidfinancialservices.com

11.3. Nous prenons les réclamations très au sérieux et apprécions l'occasion qu'elles nous offrent de revoir notre méthode de travail et de nous aider à répondre aux attentes de nos clients. Notre objectif premier est de trouver une solution répondant à toutes les réclamations que vous pourriez émettre aussi vite et efficacement que possible et par conséquent de prendre les mesures documentées ci-dessous.

11.4. Vous serez tout d'abord en contact avec notre Service client, qui devrait répondre par écrit à votre réclamation dans les cinq jours ouvrables. À ce stade, nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution.

11.5. Vous vous engagez à nous fournir tous les reçus et informations que nous vous demandons et qui sont pertinents pour votre demande.

11.6. Si notre service client n'est pas en mesure d'apporter une solution, nous vous dirigerons vers notre Responsable de traitement des réclamations qui vous répondra dans les 14 jours ouvrables. Vous pouvez lui adresser un e-mail à : complaints@prepaidfinancialservices.com

11.7. Si après avoir soumis à notre service des réclamations toutes les informations souhaitées y compris les accusés de réception et copies de toutes les communications envoyées et reçues, votre réclamation n'a toujours pas été résolue de façon satisfaisante, vous pouvez la transmettre au Financial Ombudsman Service : [**complaint.info@financial-ombudsman.org.uk**](mailto:complaint.info@financial-ombudsman.org.uk) The Financial Ombudsman Service, South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, London E14 9SR.

12. Cartes perdues et volées :

Si votre carte est perdue ou volée, vous devez nous en informer immédiatement. Nous bloquerons votre carte ; vous pouvez également le faire vous-même en appelant notre serveur vocal. Des frais de remplacement peuvent vous être imputés. Si vous retrouvez votre carte, celle-ci ne sera pas réactivée. Veuillez la détruire et attendre votre carte prépayée de remplacement.

13. Modifications des conditions générales :

Nous sommes susceptibles de mettre à jour ou de modifier les présentes conditions générales (y compris notre Barème de frais et limites). Vous serez informé de toute modification par le biais du site Web, par e-mail ou téléphone mobile au moins 2 mois à l'avance. En continuant à utiliser les Services de paiement après expiration des 2 mois de préavis, vous acceptez d'être lié aux conditions générales telles que mises à jour et modifiées. Si vous ne souhaitez pas être lié par celles-ci, veuillez cesser d'utiliser les Services de paiement immédiatement, conformément à notre politique d'annulation.

14. Délai de rétractation et Droits d'annulation du Contrat :

Si vous achetez les Services de paiement par correspondance, par internet, par télécopie, numériquement ou par e-mail, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date à laquelle nous vous avons délivré une carte prépayée. Vous pouvez renoncer à notre service sans pénalités. Vous pouvez annuler dans les 14 jours en nous informant par écrit de votre souhait de renoncer ou d'annuler le contrat qui nous lie. Après la période de rétractation, vous pouvez annuler le contrat qui nous lie conformément à la clause 11.

15. Système de garantie des dépôts :

Les Services de paiement, la carte et le compte sont des produits de paiement et non des produits de dépôt, de crédit ou bancaires, et à ce titre ils ne sont pas couverts par le Mécanisme d'indemnisation en matière de services financiers.

16. Protéger votre argent :

Vos fonds sont protégés par la Loi Dans le cas peu probable de l'insolvabilité de Prepaid Financial Services Limited, vous pourriez perdre vos fonds. Nous mettrons toutefois tout en œuvre pour préserver vos fonds dans le respect de la Loi.

17. Tableau des frais

Les informations reprises dans ce tableau des frais synthétisent les caractéristiques de la Carte prépayée FC NANTES Mastercard afin d'expliquer les frais applicables. Les frais ne sont en aucun cas destinés à remplacer une des conditions générales énoncées ci-dessus.

Achat de la Carte

Prix de la Carte	14,90 €
Activation de la Carte	GRATUIT
SMS de demande de code PIN à l'activation de la carte	GRATUIT
Enregistrement et contrôle des pièces justificatives pour le passage en formule PREMIUM	GRATUIT
Frais de clôture du compte	GRATUIT
Remplacement de Carte (perdue / volée / expirée)	10 €

Chargement de la carte

Chargement de Carte chez un détaillant PCS par coupon-recharge ou directement sur la carte	7% de 20 à 199€ chargés 5% de 200 à 250€ chargés
Chargement de Carte par carte bancaire depuis l'espace "Mon Compte"	4% de 20 à 250€ chargés
Chargement de Carte par virement bancaire	2 % jusqu'à 5000 € chargés
Emission d'un virement sortant SEPA de votre IBAN vers un autre compte en Europe	0,90€ / virement
Réception de salaires ou prestations sociales par virement bancaire	GRATUIT
Virement des fonds sur une nouvelle carte en cas de perte ou de vol	GRATUIT
Partage de Carte à Carte par SMS / Application mobile	GRATUIT (hors coûts de SMS éventuel)
Frais d'activation du coupon-recharge depuis l'espace «Mon Compte» ou via l'application mobile	GRATUIT
Frais d'activation du coupon-recharge par SMS ou téléphone	0,20 €

Limitations de chargement

Chargement minimum et maximum par coupons recharges ou par carte bancaire	De 20 à 250€
Chargement minimum et maximum par virement bancaire	Jusqu'à 5 000€
Nombre total maximum de recharges toutes les 24 heures	3
Solde maximum par Carte	250 € en formule Standard ou 250 € (par période de 30 jours) en formule Classique ou 10 000€ en formule PREMIUM
Dépense maximum par jour (à hauteur du solde disponible)	250€ en formule Standard et Classique (voir réseau d'acceptation SDD) ou 5 000€ en formule PREMIUM
Limite de paiement par transaction	250 € maximum / transaction en formule Standard et Classique (voir réseau d'acceptation SDD) 1000 €
Retrait maximum en distributeur automatique de billets	100 € uniquement en France en formule Classique ou 500€ / jour en formule PREMIUM
Réseau d'acceptation SDD (Formule Standard et Classique)	Réseau limité d'enseignes en France uniquement comprenant les commerces alimentaires (Hypermarchés, Supermarchés, boulangeries), bars/restaurants, opérateurs de téléphonie mobile/Internet et sites de petites annonces

Retraits et Paiements par carte

Retrait DAB en Europe (dont la France)	1€
Retrait DAB hors Europe	3€
Surcharge suite au choix du change de devises par le DAB	1 %
Frais liés aux achats effectués en France et à l'étranger en magasin	GRATUIT

La carte de paiement prépayée FC NANTES Mastercard est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services est régulée et autorisée par le Financial Conduct Authority.

Bureau enregistré au 36 Canaby Street London, W1F 7DR. Numéro d'enregistrement 900036.

PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2017 - Tous droits réservés.

Frais liés aux achats effectués en France et à l'étranger sur internet	GRATUIT
Frais liés aux transactions effectués dans une devise autre que celle de votre carte (majoration de change de devises)	3%
Frais de refus de Transaction	0,20 €
Frais de gestion	
Frais de gestion mensuels (comprenant notamment l'accès au PCS Club)	1,50 €
Frais de gestion et d'expédition d'un remboursement par chèque ou par virement	10 €
Frais de remboursement tardif (si la demande de remboursement intervient plus de 12 mois après la Date d'expiration de la carte)	20 €
Frais de SMS	
SMS de demande de code PIN	Gratuit à l'activation, 0,20€ les fois suivantes
Autres frais SMS	0,20 €
Service clients	
Appel au Service Clients 0 811 880 200	0,05€ / min + coût éventuel d'une communication nationale
Appel au Service Clients depuis l'étranger / Dom- Tom +33 1 83 77 17 77	coût d'une communication vers la France
Appel au Service opposition +33 (0)1 80 96 16 08	Prix d'un appel local
Coût du service SMS 07 55 55 47 47	Non surtaxé

18. Plafonds de chargement, de rechargement et d'utilisation :

Nous appliquons nos propres plafonds à votre Compte et à vos Cartes selon le type de carte, de niveau de vérification de l'identité, de la méthode de chargement employée, ainsi que selon certains critères internes de gestion du risque; dans certains cas, nous risquons de ne pas créditer immédiatement les chargements sur votre compte, mais uniquement après une période raison-

nable afin d'éviter l'utilisation abusive de votre compte ou la fraude de la part de tiers. Le plafond de paiement par carte est de 1000€ maximum par transaction en formule PREMIUM et 250€ en France maximum / transaction en formule Standard et Classique (voir réseau d'acceptation).

Afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la législation française a évolué au 1er janvier 2017.

Le décret n° 2016-1523 paru au Journal Officiel du 10 novembre 2016 fixe désormais des règles précises pour les détenteurs de cartes de paiement prépayées. Pour plus d'informations allez sur notre site.

Gérer votre carte **en temps réel**
avec l'application **MY PCS MOBILE.**



App Store



Google play

www.lacartefcnantes.com

 **CREACARD**

TSA 51760 - 75771 PARIS CEDEX 16

Mastercard et l'emblème de marque de Mastercard sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated. La carte de paiement prépayée FC NANTES Mastercard est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services est régulée et autorisée par le Financial Conduct Authority.

Numéro d'enregistrement 900036 Bureau enregistré au 36 Carnaby Street London, W1F 7DR.

PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2017 - Tous droits réservés.